

Séance du 19 août 1960.

Le dix-neuf août mil neuf cent soixante, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement constitué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. M. Judith Maire, Deneux adjoint; Gilles Tarant, Legrand, Boursier, Bruffaut, Rabier, Crolette (le dernier ayant donné mandat au Maire)

Absents : M. M. Robert, Née, Baulieu, Cumant, Géost, Charvias, Loignon

Le Maire ouvre la séance et entretient l'Assemblée de l'aboutissement du projet d'achat de la propriété Volvert pour y construire une école maternelle. Madame Polvert désire la conclusion rapide son mariage avec Guirado lui rendant la vie impossible.

Bien entendu, dit M^e Judith, je lui ai toujours donné l'espérance d'une rapide solution, alors que j'étais informé que le projet acheminé trop lentement dans les services de la Préfecture, ayant raté la dernière séance de juillet de la Commission départementale des constructions scolaires, ne passera devant cette commission que le 19 septembre. Évidemment c'est très loin. En désespoir de cause et voyant que malgré les assurances l'autorisation préfectorale ne venait pas Madame Polvert m'a supplié de faire faire sa clôture en limite de son voisin afin de ne plus être insulté à tous moments à travers le grillage. Je m'en suis ouvert à Monsieur Deneux et à quelques uns d'entre vous avant de lui donner satisfaction. J'ai demandé à Monsieur Legrand d'édifier un mur en plaques de ciment d'une hauteur de 2 mètres. Monsieur Legrand ayant commencé le travail le mercredi 17 courant s'est aussitôt attiré les reproches de Guirado, lui interdisant de pénétrer sur son terrain pour faire les joints extérieurs. Je me suis rendu chez lui le 18 pensant l'amener à composition. Perse perdue! J'ai prié Maître Sapillon de le convaincre de se

M. Corbeil, Esnomes
le 2 août 1960 - Le
Sous-Prefet
signé : illisible

plier aux usages. Il s'est heurté à un individu
bête, inintelligent et grossier, et aujourd'hui 19 il a
été encore plus violent allant jusqu'à menacer les
ouvriers de M. Legrand...

M. Legrand: « oui... oui... »

M. Judith: - ... d'un fusil placé à côté de lui. J'ai dû
aller chercher les gendarmes qui se sont saisis de son
fusil et lui ont intimé l'ordre de se tenir
tranquille. Alors, comme il persiste dans son refus
de laisser les ouvriers de M. Legrand pénétrer sur son
terrain pour faire les indispensables joints des
plaques, je vous demande de bien vouloir m'auto-
riser à représenter la commune dans son instance
auprès du Tribunal en vue d'obtenir du Président
l'autorisation d'entrer chez Guirado pour terminer le
travail. La délibération que vous allez prendre va être
jointe à la demande de référé que va faire Maître Papil-
lon. Voilà, en ce qui concerne l'affaire de la clôture
Voyez bien entendu, il y a les usages... ce n'est
pas codifié d'aller chercher dans le Code civil, s'il
y a un article réglant les rapports entre voisins
lorsqu'il s'agit de faire des réparations ou des
constructions en limites! Il n'y en a pas, mais
enfin il y a un usage qui s'appelle le
"retour d'échelle", et ce retour d'échelle autorise le
voisin à pénétrer sur le terrain de son voisin
pour y faire les réparations ou pour y édifier
une clôture.

Il n'a pas voulu se plier à cet usage, et il
a interdit de pénétrer sur son terrain, c'est pour-
quoi nous sommes dans l'obligation de demander
au Président du Tribunal de bien vouloir nous
autoriser. Cela va être fait. Cela va être, je crois, auto-
risé jeudi, d'après ce que m'a dit Maître
Papillon. En attendant, Monsieur Legrand, est très
ennuyé parce qu'il fait les joints d'un seul
côté, et il se demande si les joints extérieurs
pourront marcher....

M. Legrand: - Ce n'est pas du travail, et puis
alors, on perd du temps, comprenez-vous?...
Comme ça, j'ai téléphoné à mon maître
Il m'a donné divers renseignements. Dès l'instant

que le terrain est inculte !..

- M^{lle} Judith - : Ah oui ! c'est un terrain inculte ..

- M^l Legrand - : Il n'y a rien du tout.

- M^{lle} Judith - : C'est certain, mais il est en bordure de jardin, ce terrain !.

- M^l Legrand - : Oui, mais à cet emplacement là, il n'y a pas d'arbres, de jardin, rien du tout. Ce serait planté, bien entendu il faudrait qu'on se plie aux lois de payer les dégâts, en alou... mais il ne doit pas refuser, il n'a pas le droit de refuser, dès l'instant qu'on lui a demandé l'autorisation de rentrer chez lui, c'est le principe -

- M^{lle} Judith - : Je lui ai demandé verbalement, et je lui ai demandé encore l'autorisation écrite.

- M^l Legrand - : Il n'a pas le droit de refuser

- M^l Rabier - : Est-ce qu'on ne devait pas profiter de la pose de cette clôture pour aligner, je crois, la limite avec Monsieur Guirado.

- M^{lle} Judith - : Non. Voilà ce qui s'est passé : c'est que j'ai eu une proposition de l'architecte pour rectifier, pour faire une figure géométrique meilleure parce que nous avons un rectangle qui est rétréci à sa base et élargi à son sommet. Alors Monsieur Rameau m'avait dit qu'il serait peut-être bon de voir avec Guirado, s'il n'y avait pas lieu de modifier cette figure géométrique c'est-à-dire, de lui prendre 2 mètres dans le bas et de lui donner 2 mètres dans le haut. Je m'en étais ouvert à Guirado qui m'avait dit : « Ah ! on verra cela ! j'étudierai cela ! je verrai cela ! » Il n'a pas répondu. D'un autre côté, il faut bien vous dire que cette clôture est faite par anticipation. Nous ne sommes pas encore propriétaires. C'est uniquement à la demande de Madame Polocit que nous avons fait cette clôture et nous ne pouvons pas nous, Commune, faire une modification du territoire alors que nous ne sommes pas propriétaires.

- M^l Rabier - : Alors nous abandonnons ? ..

- M^{lle} Judith - : Nous abandonnons cette suggestion de Monsieur Rameau.

M^l Corbe
le 26 août
Le S. P.

- M. Gilles - : D'ailleurs, ce n'est pas à nous à intervenir dans l'instance, c'est à Madame Tolbert. En va vous débouter, vous n'avez aucun droit à demander à Grunado le passage, vous n'êtes pas propriétaires

- M. Judith - : Non, mais c'est nous qui faisons la construction avec Madame Tolbert -

- M. Gilles - : oui, oui, mais c'est Madame Tolbert qui doit agir.

- M. Judith - : oui ... écoutez ... soit ... dans le cas il faut un ...

- M. Gilles - : ... parce que je vais vous dire une chose, la servitude de retour d'échelle dont vous parlez eh bien ! elle est supprimée, elle n'existe plus !

- M. Judith - : elle n'existe plus ? ...

- M. Gilles - : elle n'existe plus !

- M. Judith - : mais quand un propriétaire veut faire une réparation, alors il n'y a pas de possibilité ?

- M. Gilles - : Eh oui, je sais bien ! ...

- M. Judith - : alors ? ...

- M. Gilles - : eh bien il faut qu'il demande au voisin la permission

- M. Judith - : C'est ce qu'on a fait.

- M. Gilles - : oui ... eh bien ! si le voisin ne veut pas il faut que la justice tranche.

- M. Gilles - : oui, oui

- M. Deveux - : mais nous n'avons pas le droit ! ...

(discussion générale)

- M. Judith - : enfin on verra bien ! Je voulais tout de même vous entretenir ...

- M. Gilles - : on veut bien vous autoriser, mais je crois que nous, nous n'avons rien à faire.

- M. Judith - : nous allons toujours prendre cette détermination dans ce sens et on verra bien le développement de cette affaire.

M. Gilles - : Il faut bien que Maître Papillon fasse attention, parce que, sans quoi on lui dira : « mais comment menez-vous cette affaire ? » ce n'est pas du tout à la Commune d'agir. En va débouter d'un seul coup. Faudra tout recommencer par Madame Tolbert. Faudrait lui signaler.

- M. Judith - : bon ! alors maintenant je vais vous en-

M. Corbuet Estienne

le 26 août 1960

Le S. P. signé : Bysial

travaux d'autre chose, puisque nous sommes réunis
je vais vous donner une information d'origine toute
récente. La semaine dernière j'ai reçu la visite du
Percepteur qui prendra son service le 1^{er} septembre
Il m'a dit qu'étant propriétaire d'un pavillon à
Ris-Orangis, il désirait instamment le retour de la
perception à Nemcey. Il est bien au courant des
circonstances et des pressions qui ont agi pour le
transfert à Ballancourt. Il estime que ce doit être
vous et me demande d'engager les pourparlers pour
cette révision. J'aurais désiré voir le sous-Préfet
à ce sujet, mais il est en congé et je ne sais quand
il rentrera. J'ai examiné avec Monsieur Demenez,
le problème qui va se poser à nous. Si le retour
de la Perception est autorisé, c'est-à-dire, l'achat
d'une propriété et son aménagement, il semblerait
que l'actuelle gendarmerie pourrait répondre à ce
besoin. Le rez-de-chaussée pourrait recevoir les bu-
reaux dans l'actuel bureau de la brigade agrandi
par l'emprise sur le logement Goubin qui est de
3 pièces et l'appartement du Percepteur serait celui
du brigadier qui est de 4 belles pièces. Les 3 logements
du premier étage pourraient servir à loger les employés
communaux, ou pour une aide sociale dont je vous
avais déjà entretenu. J'ai vu Maître Gilles chargé de
la vente de cette propriété, et lui ai demandé de voir
Monsieur Gambelle, afin qu'il donne ses conditions
Il est évident que le prix ne peut être en ce
moment, très élevé, puisque l'immeuble est entière-
ment occupé. Le moment serait donc favorable
pour son achat par la Commune. Seulement je
vous demande d'être extrêmement discret. Je ne
voudrais pas que Monsieur Gambelle soit informé
dans le détail, de nos projets, afin d'éviter sa suren-
chère. Pour le financement de l'achat éventuel
de cette maison, je disai à Monsieur le sous-Préfet
que bien qu'il ne soit pas permis aux Caisses offi-
cielles d'accorder un prêt pour une opération de ce
genre, il y a un précédent puisque Ballancourt
a contracté un emprunt à la Caisse d'épargne
pour loger notre Perception, et que nous deman-
dons à bénéficier de la même mesure. Il n'y

devrait donc pas avoir d'obstacles de ce côté-là, alors
M. Gilles nous n'avez pas pu voir encore Monsieur
Gambrelle ? Il est certain que la location actuelle
comme le disait Maître Gilles, est absolument dérisoire
pour qu'il puisse exiger une somme très forte.
Il a une location de 100.000. N'est-ce pas 100.000 que
vous m'avez dit ?

M. Gilles : - oui, n'est-ce pas, je ne vous garantis pas
tout à fait, mais ce ne doit pas être beaucoup plus.

M. Judith : - Alors, vous voyez, une location de 100.000
ça implique un prix de vente, bien sûr, assez bas,
et actuellement il n'y a pas d'acheteurs. Il est en
vente depuis combien de temps ?

M. Gilles : - Il y a une estimation qui a été faite par
l'enregistrement. L'enregistrement a dû porter cette
estimation à 2 millions $\frac{1}{2}$.

M. Judith : - 2 millions $\frac{1}{2}$ - oui il n'y a pas tellement
longtemps qu'elle est morte (M^{me} Gambrelle), et l'enre-
gistrement a donné 2 millions $\frac{1}{2}$.

M. Gilles : - oui, toujours en raison de la location,
mais oui !..

M. Judith : - ce serait une affaire si nous pouvions
avoir cela

une voie : - ... et les gendarmes ?...

M. Judith : - Mais les gendarmes, il y a la construction
de la gendarmerie qui va se faire j'attends actuel-
lement. Je ne sais pas si vous êtes au courant
tout ... vous savez que Monsieur Darblay a refusé
le morcellement de son terrain. J'avais demandé
3000 mètres sur la parcelle qui se trouve en bor-
dure de la route 191. et Monsieur Darblay a
refusé de me céder cette parcelle sous le prétexte
qu'il ne voulait pas morceler cette grande parcelle
Alors, je n'ai pas voulu tout de même l'ennuyer
et j'ai cherché d'après le cadastre et j'ai vu qu'il
y avait un terrain de 3000 mètres qui se trouvait
juste au-dessous de l'association civile = Le Regard =
Alors, cette parcelle de 3000 mètres, ce sont 2
parcelles. Il y en a une, la plus importante,
de 2.700 mètres qui appartient à Monsieur Soury
et l'autre de 300 mètres, qui est en bordure
qui appartient à Monsieur Darblay. Monsieur

Loury à qui j'ai demandé la cession de cette parcelle m'a dit oui... c'est entendu... Je lui ai envoyé une option pour qu'il la signe, et il n'a pas encore répondu. Il est peut-être en vacances. D'autre part, j'ai demandé à Monsieur Darbluy la cession de la parcelle de 300 mètres et son service de contentieux m'a répondu qu'il était en vacances, qu'il ne pourrait me répondre qu'au début de septembre mais, finalement, j'avais été voir le brigadier qui a contacté son capitaine et ils sont allés voir ce terrain qui leur convient. Il est tout près de la route 191 et cela pourrait aller. Alors, c'est une opération, qui, je crois, est possible à faire. Il y aurait donc cette construction de gendarmerie et lorsqu'elle serait construite, les gendarmes partiraient, et si nous sommes acquéreurs de la maison Gambelle, nous pourrions l'occuper. Je pense qu'il y a un bail à la Perception de Ballancourt, qui doit expirer dans un an ou deux. A la suite de la fin de ce bail, la perception pourrait revenir à Mennecy, voilà!...

M^r Rabier: Il y a eu je crois, des frictions entre Municipalité et Perception.

M^r Judith: Non, du tout! Voilà, je voulais vous tenir au courant de cela.

M^r Rabier: L'administration semble tenir à conserver l'appellation de Perception de Mennecy.

M^r Judith: Ah oui! Ballancourt a demandé que la Perception ne soit plus appelée Perception de Mennecy, et on a refusé. D'ailleurs, le nouveau Percepteur m'a dit: « Je connais bien, j'ai bien étudié votre affaire. Mennecy est beaucoup plus central que Ballancourt. Si la perception a été transférée, c'est qu'il y a eu des pressions ». Il ne les ignore pas. Il a même ajouté: « je vous appuierai de toutes mes forces et je puis vous dire que je suis... que j'ai une audience toute particulière au ministère ».

M^r Rabier: Il faut aller jusque là.

M^r Judith: Voilà. Je crois que nous n'avons rien de spécial à dire. Vous n'avez rien à me signaler?

M^r Rabier: Nos constructions de H. U. M.

M^r Judith: Les constructions H. U. M. Le dossier administratif est en bonne voie. Il doit être maintenant

Syndicat
pour la Co
Destructio
Ménagerie

dam les organismes qui sont chargés de l'étudier, et je
pense que ce doit aboutir à l'automne - je crois... -
M. J. L. - Comment financerez-vous ces H. U. M. ?

courte discussion générale - La séance est levée

[Signatures]

Séance du dix neuf octobre mil neuf cent soixante

Le dix neuf octobre mil neuf cent soixante à vingt et une
heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est
réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence
de son Maire

Étaient présents : M. M. Judith Maire, Deneux adjoint, Gerost
Gilles, Violette Legrand, Cumant, Teruffaut, Robert, Bourcier
Nico, Lozillon.

Absents excusés : M. M. Baulieu, Rabier

Absents : M. M. Charrieras, Farant

Secrétaire de séance : M. Lozillon

Après la lecture des comptes rendus des précédentes séances
qui sont adoptés (Monsieur Robert fait observer qu'il n'a pas
reçu de convocation pour la séance du 19/8/) le Président
ouvre la séance -

« Mes Chers Collègues.

L'ordre du jour appelle la modification à apporter
Syndicat Intercommunal à la constitution du Syndicat Intercommunal pour
pour la collecte et la destruction des ordures ménagères
Destruction des ordures dans la région de Corbeil.
Ménagères

Au départ, douze communes avaient été pressenties
pour faire partie du groupement, et avaient
donné une adhésion de principe; six de ces
communes ont renoncé. Ce sont: Evry, Petit-Bourg,
Echarçon, Courdray-Montcaux, Courcouronnes, Arnay,
et Saint-Germain-les-Corbeil. Ont adhéré: Corbeil,
Mennecy, Lisses, Saunty-sur-Seine, Saint Pierre
du Perray et Villabé.

Je vous ai donné dans une précédente réunion
les raisons qui militent pour notre adhésion
au Syndicat. Pour le moment, nous avons les